

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



PLAN DE RELANCE : MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES



ÉDITORIAL

Je vous souhaite une heureuse année 2009, à vous et à tous ceux qui vous sont proches. Qu'elle soit, malgré les difficultés que chacun peut rencontrer et le climat morose qui règne, porteuse de joies et de bonheurs. Cette année sera importante pour les élus locaux à plusieurs titres. D'une part, elle sera pour un certain nombre de maires, la première année complète d'exercice de leur mandat, au cours de laquelle, après une mise en route et une prise de marques, ils lanceront leurs projets. D'autre part, la réforme des collectivités locales sera au cœur des débats, la Commission Balladur devant rendre son rapport avant le 1^{er} mars. Le Sénat, représentant des collectivités locales, va naturellement se saisir du sujet. Il appartiendra ensuite au Parlement dans son ensemble de se prononcer. Toutefois, cette réforme nécessite une réflexion globale et sans a priori, pour rendre l'action locale plus efficace, en associant bien évidemment les élus locaux, premiers concernés. C'est pourquoi j'irai à votre rencontre avec mes collègues sénateurs, dès le mois de janvier. Enfin, en période de crise et de tensions, les élus sont toujours les premiers sollicités par les citoyens-administrés en attente de solidarité et d'écoute. Aussi, devons-nous consacrer du temps pour tisser – ou retisser – du lien social et repenser à un meilleur "vivre ensemble".

Chaleureusement,

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénatrice de la Seine-Maritime

Le Président de la République a annoncé, le 4 décembre dernier, un plan de relance de 26 milliards d'euros. En donnant la priorité au soutien à l'investissement, il contribuera à soutenir les collectivités, premiers investisseurs nationaux avec 57 milliards d'euros de dépenses. Elles vont donc jouer un rôle essentiel dans la relance de l'économie. Le Sénat, très attentif aux conséquences de la crise financière sur les finances des collectivités locales, a accueilli favorablement les annonces faites par le Gouvernement, notamment le déblocage de 5 milliards d'euros pour les aider à financer les opérations engagées. En outre, la proposition d'un remboursement anticipé de la TVA d'un an, devrait permettre aux collectivités d'investir 2,5 milliards d'euros supplémentaires en 2009. Le plan prévoit par ailleurs de simplifier les procédures administratives et d'alléger les

règles d'appels d'offres pour accélérer la réalisation d'investissements publics. De nombreux projets sont prêts (infrastructures de transports, recherche, développement durable) mais en attente, bloqués par des procédures lourdes ou des défauts de financements. Il s'agit de rendre plus faciles et plus rapides les procédures sans sacrifier les règles de bonne conduite et la sécurité juridique. Enfin, la réalisation des contrats de plan Etat-régions sera accélérée. L'Etat consacrera ainsi 4 milliards d'euros, sur la période 2009-2010, à relancer les projets d'infrastructures. Cet effort devrait s'ajouter à celui consacré aux grands projets qui vont s'échelonner sur les années à venir tels que le plan campus, les TGV, dont le développement est déjà prévu par le Grenelle de l'environnement, le canal Seine-Nord, la liaison Lyon-Turin ou le tronçon Barentin/Croix-Mare en prolongement de l'A150.

Consultez le site de Catherine Morin-Desailly sur :
www.catherine-morin-desailly.com

Projet de loi de finances pour 2009 : mesures relatives aux collectivités territoriales

Le débat sur les recettes des collectivités territoriales qui s'est tenu dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2009 a été une nouvelle fois pour le groupe centriste l'occasion de défendre l'intérêt des collectivités locales.

En raison de la crise actuelle, les collectivités locales sont confrontées à la baisse des droits de mutation, à des taux d'intérêt plus élevés et à des dépenses sociales en hausse, ce qui contribue à augmenter leurs dépenses de fonctionnement. Aussi, tout en comprenant les difficultés financières de l'Etat compte tenu du déficit, les sénateurs centristes attachent une grande importance aux concours versés par l'Etat aux collectivités locales, ces dernières réalisant 70 % des investissements publics. Alors que les dotations et les compensations représentent une part croissante des recettes des collectivités, leur augmentation est limitée cette année à 2 %, ce qui représente tout de même 0,5 % de plus que l'inflation. Indépendamment de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement, la baisse ou la stabilisation de nombreuses dotations est dommageable. Le groupe centriste s'est notamment élevé contre l'intégration du remboursement de la TVA dans l'enveloppe normée. Les sénateurs ont insisté sur la nécessaire sortie du fonds de compensation pour la TVA du pé-

rimètre de l'enveloppe normée parce qu'en raison de son dynamisme (+ 13 % en 2009), il représentera plus de la moitié de l'évolution des transferts financiers vers les collectivités et donc, pénalisera les autres dotations à hauteur d'environ 660 millions d'euros. Cette moindre capacité d'investissement sera évidemment préjudiciable aux collectivités, tout comme aux entreprises qui réalisent ces investissements. Le groupe centriste estime que l'Etat doit lais-

ser aux collectivités une réelle liberté pour réaliser leurs missions. Le partenariat entre l'Etat et les collectivités doit en effet être fondé sur la clarté et la confiance réciproque. Outre une transparence améliorée lors des transferts de compétence, il est nécessaire d'établir des relations financières justes, s'inscrivant dans des perspectives pluriannuelles juridiquement et économiquement plus sûres. C'est aussi l'enjeu de la réforme en cours des collectivités locales.



■ Monuments historiques

Dans le cadre du projet loi de finances pour 2009, Catherine Morin-Desailly a déposé, avec ses collègues centristes, un amendement visant à rétablir intégralement les avantages fiscaux bénéficiant à la restauration des monuments historiques. Finalement, le Sénat a adopté l'amendement de la commission des Finances supprimant le dispositif adopté par l'Assemblée nationale plafonnant à 200 000 € le montant des déficits et charges imputables sur le revenu global au titre des monuments historiques non ouverts au public. Le seul élément nouveau est le conditionnement de ce dispositif à la conservation du bien pendant 15 ans. Les monuments historiques, même privés, font partie de notre richesse nationale et leur entretien concourt donc à la mise en valeur de ce patrimoine historique. En outre, le secteur du patrimoine monumental est à l'origine de près de 500 000 emplois directs et indirects et soutient d'abord l'activité des artisans et des entreprises spécialisées en matière de monuments historiques.

■ Mesures en faveur des agriculteurs

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, a présenté, le 12 novembre 2008, un **plan d'urgence à l'agriculture** mobilisant près de 250 millions d'euros, ventilés en 4 grands axes et complétés par une mesure non budgétisée.

LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

- 50 M€ pour la consolidation du revenu des éleveurs ovins
- 75 M€ pour l'amélioration de la trésorerie des exploitations agricoles
- 4 M€ consacrés à la reconduction de l'exonération des cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs
- 75 M€ pour la réduction de la facture énergétique des exploitations agricoles
- Mise en place d'un observatoire des prix et des marges

Nominations

Catherine Morin-Desailly a été élue :

- Vice-présidente de la Commission des affaires culturelles du Sénat. Elle a été membre de la Commission pour la nouvelle télévision publique, dite Copé et a été rapporteur du projet de loi sur l'Audiovisuel Public ;
- Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat.

Poursuivant son action et sa réflexion autour de la place des femmes, Catherine Morin-Desailly organise une matinée-débat le 28 février prochain à l'espace Clara de Clères autour notamment de femmes élues du département.

FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES : À L'INITIATIVE DU GROUPE CENTRISTE, LE SÉNAT ABROGE L'ARTICLE 89

La proposition de loi adoptée par le Sénat, élaborée par Yves Détraigne, sénateur centriste, vise à réformer l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. Cet article portait sur le financement des écoles élémentaires sous contrat d'association. **Il obligeait les communes de résidence des élèves à participer au financement de leur scolarité lorsqu'ils fréquentent une école privée située dans une autre commune, comme c'était déjà le cas pour les écoles publiques.** Toutefois, en ne reprenant pas explicitement, pour les écoles privées, les conditions posées pour les écoles publiques, il a fait peser sur les communes de résidence l'obligation de financer des écoles privées dans des cas où elles n'auraient pas à financer des écoles publiques. Afin de lever tous les doutes sur cette question, la proposition de loi abroge l'article 89

et insère deux nouveaux articles. Dès lors, une commune de résidence n'aura jamais à prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation dans le privé sous contrat d'un élève dans le cas où elle n'aurait pas dû le faire pour un élève scolarisé dans le public. **Une commune de résidence n'aura donc à acquitter cette contribution pour un élève du privé sous contrat que si l'une de ces quatre conditions est remplie :**

- elle ne dispose pas des capacités d'accueil dans l'école publique de sa commune ;
- les obligations professionnelles des parents imposent la scolarisation dans une autre commune, sans que la commune de résidence n'ait organisé de service de garde ni de service de restauration ;
- des raisons médicales imposent la scolarisation de l'enfant dans une autre commune ;
- un frère ou une sœur de l'enfant est déjà scolarisé dans une autre commune.

Service minimum d'accueil

Lors de la discussion des crédits de l'Éducation nationale dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009, Catherine Morin-Desailly a, au nom du groupe centriste relayé les difficultés des collectivités territoriales en raison des nombreuses réformes intervenues dans le domaine scolaire, souvent décidées sans concertation avec les élus. Les sénateurs centristes considèrent que les maires sont des acteurs à part entière de l'école ; ils sont donc en droit d'exiger que les décisions qui auront pour eux des conséquences pratiques et financières soient élaborées avec l'avis de leurs représentants. Se faisant le relais des maires des petites communes, Catherine Morin-Desailly a demandé plus de souplesse et de garanties dans la mise en oeuvre du service minimum d'accueil pour les petites communes qui n'ont pas le personnel nécessaire et qualifié pour assurer ce service. En effet, les mêmes obligations ne peuvent peser sur les communes rurales et les grandes villes. Le groupe centriste sera très vigilant aux assouplissements de la loi, annoncés par le Président de la République.

COUVERTURE NUMÉRIQUE DU DÉPARTEMENT : SAÏSINE DU CSA

La fracture numérique du territoire en matière de téléphonie mobile, d'accès à l'Internet haut débit voire très haut débit ou d'accès à la Télévision numérique terrestre (TNT) est une réalité. **Le Sénat a toujours été particulièrement attentif à ce que l'ensemble des populations et des territoires ait accès à ces nouvelles technologies, au nom du principe d'égalité.** Ainsi, suite à l'adoption d'un amendement de Catherine Morin-Desailly, la loi "Télévision du futur" a prévu que lors du basculement de la diffusion analogique à la diffusion numérique fin 2011, la couverture en numérique devra atteindre 95% de la population, les 5% restant devant être repris par satellite. Alertée par des élus du département, notam-

ment par la commune de Barentin, Catherine Morin-Desailly a saisi le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel au sujet de la couverture numérique du département qui ne dispose pas encore de la possibilité de recevoir la TNT sur l'ensemble du territoire. Des émetteurs sont progressivement mis en service pour résorber les zones d'ombre ou élargir la zone de couverture des émetteurs principaux de la TNT. Toutefois, pour les zones d'accès difficile, les collectivités locales ont dû s'équiper de petits réémetteurs ; c'est le cas pour Barentin. Aussi, Catherine Morin-Desailly a-t-elle demandé au CSA que la réception de la TNT par Barentin soit garantie au plus vite et plus généralement a demandé au Président du CSA un état des lieux sur la couverture du département.



91^e CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

A l'occasion du 91^e Congrès des maires, Catherine Morin-Desailly a accueilli, avec Denis Merville, président de l'ADM 76, des maires du département au Sénat. Cette rencontre fut l'occasion pour les maires de faire part des difficultés, notamment financières, qu'ils rencontrent dans la gestion de leur commune. Les maires présents ont d'ailleurs pu échanger avec Jean Arthuis, sénateur centriste de la Mayenne et président de la commission des Finances du Sénat.

Sur le terrain



à venir/noter

■ CLAUDE LÉVI-STRAUSS OU LA GESTION ÉCOLOGIQUE DU MONDE

LUNDI 26 JANVIER À 18H30

Conférence de Catherine Clément, philosophe et écrivain dans le cadre de l'association *Culture Toute !*, présidée par Catherine Morin-Desailly
Faculté de Droit de Rouen
3 avenue Pasteur - Amphithéâtre 200

■ DÉBATS AUTOUR DE LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avec Charles Revet et Patrice Gélard, Sénateurs de la Seine-Maritime

JEUDI 29 JANVIER À 18H

Circonscriptions 1 à 5 (agglomération rouennaise)

Restaurant scolaire Chevalier, Montville, à côté de la mairie

JEUDI 5 FÉVRIER À 18H

Circonscription 10 (pays de Caux)
Lieu à préciser

JEUDI 12 FÉVRIER À 18H

Circonscriptions 6 à 9 (agglomération havraise)

Salle des fêtes de Criquetot-l'Ésneval
Route Vergetot (en face de la gendarmerie nationale)

JEUDI 19 FÉVRIER À 18H

Circonscription 11 (littoral et hinterland Dieppe-Eu)

Mairie de Saint-Nicolas-d'Aliermont
Salle du Conseil municipal (Rdc)

JEUDI 26 FÉVRIER À 18H

Circonscription 12 (Pays de Bray)
Théâtre municipal de Forges-les-Eaux, place des Pavillons

■ VISITES DE CANTONS

VENREDI 6 FÉVRIER

Canton de Clères

VENREDI 20 FÉVRIER

Canton de Bolbec

VENREDI 6 MARS

Canton de Pavilly

■ MATINÉE-DÉBAT SUR LA PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

SAMEDI 28 FÉVRIER 9H-12H30

Espace Clara de Clères, en présence de Nathalie Thierry, maire de Clères

RÉUNIFICATION DE LA NORMANDIE

Le non-sens que constitue la séparation des deux Normandies est souvent cité en exemple dans le débat sur la réforme des collectivités territoriales, remettant sur le devant de la scène un débat que les Normands connaissent bien. C'est en effet un véritable enjeu que la liste "Vive la Normandie – Les Normands ont un avenir" pour laquelle Catherine Morin-Desailly était tête de liste dans le département, avait placé au cœur de la campagne pour les élections régionales de 2004. La sénatrice de la Seine-Maritime milite depuis longtemps comme d'autres élus normands, au sein de l'Association pour la Réunification présidée par Hervé Morin, ministre de la Défense et maire d'Épaignes, pour ce nécessaire rapprochement de la Haute et de la Basse Normandie, artificiellement détachées au début des années 1950. Les mois à venir vont devoir être mis à profit pour construire, hauts et bas-Normands ensemble, les modalités et les conditions pour transformer ce rêve en réalité.

A LA RENCONTRE DES ÉLUS DE LA SEINE-MARITIME : LES VISITES DE CANTONS

Souhaitant aller à la rencontre des élus locaux et des acteurs économiques pour être au plus proche de leurs préoccupations, Catherine Morin-Desailly a débuté à l'automne une série de visites de cantons. Elle s'est ainsi rendue dans le canton de Tôtes, avec Chantal Furon-Bataille, Conseillère générale et dans le canton d'Aumale, accompagnée de Pierre-Marie Duhamel, Conseiller général. Après la visite de quelques entreprises lui permettant de mieux connaître le tissu économique du département, Catherine Morin-Desailly échange avec les élus du canton sur leurs préoccupations quotidiennes.



Visite dans le canton de Tôtes : Catherine Morin Desailly aux côtés de Chantal Furon Bataille, Conseillère générale d'élus et d'entrepreneurs

Visite dans le canton d'Aumale : Catherine Morin-Desailly entourée de Pierre-Marie Duhamel, Conseiller général et de Pascal Rosseel, directeur du GIE Labilait



Vous pouvez retrouver de l'information régulièrement sur le site-blog www.catherine-morin-desailly.com et au travers de la lettre électronique mise en place depuis l'automne. Si vous souhaitez la recevoir, merci de nous le faire savoir en nous écrivant à l'adresse suivante : catherine-morindesailly@wanadoo.fr

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine – 76000 Rouen

Tél. : 02 35 15 38 30 – Fax : 02 35 71 14 85

catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Assistants : Clarisse de BOISHEBERT - Olivier PREVOST - François PLANCHON

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42

c.morin-desailly@senat.fr

Assistant : Stéphane HÉLIÈRE